

## Agence d'Aix-en-Provence

Objet : Attestation de faisabilité pour raccordement aux réseaux d'eau potable et d'eaux usées suite à une demande de permis de construire

N.ref: Aix - NH/JJ-19, **0695**  
Création de 8 logements sociaux

Affaire suivie par : Jérémie ZAH  
Tel : 04 91 00 67 08 - Fax : 04 42 39 27 86

### Caractéristique de la demande

Commune : FUVEAU  
PC n° : 013 040 19 L0006  
Demandeur : MORANZONI  
Adresse du terrain : Chemin du Cros du Pont

Madame le Maire

Hôtel de Ville

Boulevard LOUBET MAIRE DE FUVEAU

13710 FUVEAU ARRIVE LE :

15 AVR. 2019

GESTIONNAIRE  
COPIES

Aix en Provence, le 8 avril 2019

Madame le Maire,

En réponse à votre demande précisée ci-dessus, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après, les résultats de notre étude.

### RESEAU D'EAU POTABLE

Le projet cité ci-dessus peut être desservi en eau.

Les caractéristiques de l'alimentation, notamment en débit et en pression, ainsi que les conditions et les règles générales concernant l'exécution des éventuels travaux de raccordement et d'installation des réseaux intérieurs, seront définies ultérieurement.

### DEFENSE INCENDIE

Les besoins n'étant pas définis, la présente attestation ne tient pas compte des travaux qui pourraient être imposés, une étude est à faire par le pétitionnaire.

### RESEAU D'EAUX USEES

Le projet cité ci-dessus peut être raccordé au réseau, par un branchement (par pompage ou gravitairement) incluant le tabouret. Les travaux de raccordement y compris l'éventuel pompage seront pris en charge en intégralité par le pétitionnaire.

### IMPORTANT : PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC)

Conformément à l'Article 30 de la loi de finances rectificative n° 2012-354 en date du 14 mars 2012 concernant les "Contributions des bénéficiaires d'Autorisation d'Urbanisme", le projet cité ci-dessus sera redevable de la participation pour le financement de l'assainissement collectif prévue à l'Article L 1331.7 du Code de la Santé publique conformément à la Délibération du Conseil Municipal.

S O C I E T E D E S E A U X D E M A R S E I L L E

25 RUE EDOUARD-DELANGLADE - CS 70001 - 13254 MARSEILLE CEDEX 06  
Tél. : 04 91 57 60 60 / Fax : 04 91 57 61 99 / E-Mail : accueil@eauxdemarseille.fr

SA AU CAPITAL DE 7 191 120 € / TVA FR 10 057 806 150 / RC MARSEILLE B 057806150 / SIRET 057 806 150 00017 / APE 3600 Z

Cette participation d'un montant égal à **2 808.00 € par logement** soit **22 464.00 €** ne concerne pas les travaux de branchement ou de réseau intérieur qui demeurent à la charge du pétitionnaire. Elle sera exigible au moment des travaux de raccordement.

En cas de faisabilité, les conditions définitives de raccordement aux réseaux d'eau potable et d'eaux usées seront fixées avec le pétitionnaire après obtention du Permis de Construire. Un agent technique SEM viendra sur le site pour finaliser le dossier (prendre rendez-vous au **09 69 39 40 50**).

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Madame le Maire, l'expression de notre haute considération.

P6 Nicolas HYTHIER

Directeur d'Agence



Roland BARRE

Pièces jointes

- Dossier PC
- Plans des réseaux AEP & EU

VOUS POUR ÊTRE AVISÉ  
A L'ADRESSE CI-DESSUS  
16 JUILL. 2019



VU POUR ETRE ANNEXE  
A LA MARCHE DE CE JOUR  
16 JUL. 2019

COMMUNE  
DE MARSAILLE

07 37 48 00 1007 79 20 00 6

AEP

SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE

25 RUE EDOUARD-DELANGLADE - CS 70001 - 13254 MARSEILLE CEDEX 06  
Tél. : 04 91 57 60 60 / Fax : 04 91 57 61 99 / E-Mail : [accueil@eauxdemarseille.fr](mailto:accueil@eauxdemarseille.fr)

SA AU CAPITAL DE 7 191 120 € / TVA FR 19 057 806 150 / RC MARSEILLE B 057806150 / SIRET 057 806 150 00017 / APE 3600 Z

